

17 thermidor an 10
Nominations d'office
Duyes ceint de
L'an XI

Aujourd'hui Dix Sept Thermidor L'an Dix de la République Française
Dix heures du matin;

Nous Maire, et Membres du Conseil Municipal de la Commune
de Combiès convoqués extraordinairement; attendu qu'il n'est présente
personne aux trois jours fixés pour recevoir les sous l'usage de
l'adjudication au rabais de l'exercice des contributions publiques
de la présente Commune pour l'exercice de l'an ouge, qui ont été offerts
de l'entendre adjudicataire de lad. perception, ou qu'il n'en a voulu
entreprendre au temps fixé par la loi du 3 frimaire an 7

En conséquence de la présente convocation nous sommes assemblés
vous nous réunir dans le jour et d'office un règlement des contributions
tant foncières que personnelles, Mobilier, Patentes, et portes et fenêtres
de lad. Commune pour l'an ouge;

avons nommé et nous nous d'office pour cette place et pour déterminer
précisément le C. Leonard Latoron agriculteur demeurant au Bourg
de Combiès, après l'avoir ouvert, qu'aux termes d'un arrêté des Consuls
du 16 thermidor de l'an 8. Si fournit un cautionnement équivalent
au quart du montant de la contribution foncière, il devra payer
cinq centimes par franc, et qu'il ne devra que trois francs
dud. cautionnement;

De laquelle nomination d'office vous verbal a été rédigé
et signé de nous, vous une copie a été envoyée au Maire, préfet
de l'arrondissement, et une autre au Maire Général du département
de Combiès les jours mis et au que dessus. Offrayez vous
Forestier et

Je suis et temple

[Signatures]
Chevriery
Goullard
pajot
F. Chie